

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Dossier suivi par : SS

Réf: 8800028TRAN10085



BAYER SAS
service homologation
16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR
CP310
69337 LYON CEDEX 09
FRANCE



Paris, le

26 AOUT 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intranet : 8800028 - CERONE AMM n° 8800028

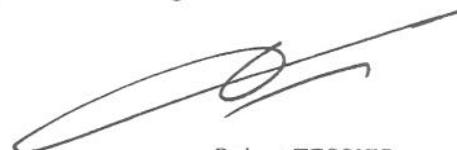
(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

Robert TESSIER



Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 8800028 Nom commercial : CERONE

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 8800028

Type commercial : Produit de seconde gamme

Composition : Ethéphon 480 G/L

Vu l'avis de l'Afssa du 19 mai 2010

Le transfert de la décision d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CERONE détenue par BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS vers BAYER SAS est autorisé.

Dénominations commerciales

CERONE

Firme détentrice

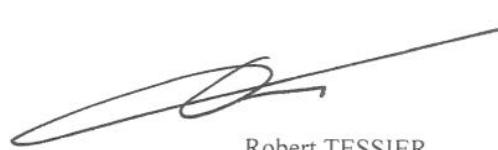
BAYER SAS

Ancienne firme :
BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

26 AOUT 2010



Robert TESSIER